



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

inpi



LE GUICHET UNIQUE QUI CENTRALISE
LES FORMALITÉS DE CRÉATIONS ET
DE MODIFICATIONS D'ENTREPRISES





**VOUS CONNAISSEZ L'INPI POUR
LES MARQUES, LES BREVETS...
DÉSORMAIS, L'INPI OPÈRE LES FORMALITÉS
DE CRÉATIONS ET DE MODIFICATIONS
D'ENTREPRISES VIA LE GUICHET UNIQUE**

- ▶ Pour les **créations, modifications** et **cessations**... Toute la vie de l'entreprise gérée sur un même espace !
- ▶ Quelle que soit la localisation des entreprises, **sans se déplacer**.
- ▶ Pour **tous les types d'entreprises** : commerciales, artisanales, agricoles, individuelles...
- ▶ Un guichet où le déposant est **guidé tout au long de la formalité** (infos bulles, chatbot, tutoriels...).
- ▶ Un accès complètement **dématérialisé** ouvert **24h/24h et 7j/7**.
- ▶ Une plateforme **totallement sécurisée**.

SCANNEZ POUR
OBTENIR PLUS
D'INFORMATIONS
ET ACCÉDER
AU SERVICE



POINT D'ENTRÉE UNIQUE
À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023



EN PRATIQUE

1

Avant d'entreprendre toute démarche sur le site Guichet unique, le déclarant doit :

- ▶ se préparer et définir son projet de création d'entreprise (forme juridique, régime fiscal...);
- ▶ s'assurer de disposer des différents éléments et justificatifs requis (à minima pièce d'identité à jour, justificatif de domicile et numéro de sécurité sociale);
- ▶ remplir les conditions particulières requises à l'exercice de certaines professions ou activités dites "réglementées" (diplômes, qualifications...).

2

Créer son compte

sur inpi.fr - portail e-procédures et entrer dans la rubrique "entreprises".

3

Cliquer sur Créer une entreprise.

Dès lors, il est possible de commencer la démarche, enregistrer le brouillon et revenir plus tard pour la finaliser.

4

Suivre l'avancée de la formalité

sur son tableau de bord.



BESOIN D'AIDE ?

POUR VOUS CONSEILLER SUR LE CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE ET AUTRES QUESTIONS DE FOND :

Contactez les réseaux consulaires (*chambres de commerce et d'industrie - CCI, chambres des métiers et de l'artisanat - CMA, chambres d'agriculture - CA*) **et les professionnels du chiffre et du droit** (*experts-comptables, avocats...*).



LE CHATBOT

Il permet de poser des questions relatives :

- ▶ au fonctionnement du guichet unique,
- ▶ aux formalités elles-mêmes (informations générales).



LES BULLES D'AIDE

REPUBLICAINE FRANÇAISE ENTREPRISES inpi

TABLEAU DE BORD FORMALITÉS DOCUMENTATION Antoine A

Nouvelle formalité

Nom de dossier *

Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.

Entrepreneur ⓘ

Régime microsocial

Périodicité de versement * ⓘ

Adresse de l'entrepreneur

Pays * Complément de localisation

0 / 8

inpi

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION | CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION | DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL | NOUS CONTACTER



LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

www.inpi.fr/contactez-nous



INPI Direct
+33 (0)1 56 65 89 98

L'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE INPI DIRECT

Le service téléphonique INPI direct peut être joint de 9h à 18h les jours ouvrés.



inpi



inpi.fr



INPI Direct

+33 (0)1 56 65 89 98



INPI France